

Image not found or type unknown



Droit des enfants vis à vis des parents après abandon

Par **Mylène35**, le **15/08/2008** à **11:38**

Bonjour,
Ma mère nous a abandonnées ma sœur et moi vers l'âge de 3 ans ainsi qu'un
frère presque à la naissance sans donné signe de vie et sans faire rnde document d'abandon,
nous avons été placées à la DDASS, elle a eu d'autres rnenfants avec un autre homme, j'ai 40
ans, ma mère n'a jamais travaillé rnet se retrouve actuellement toute seul sans ressources et
n'a pas rnd'argent, peut elle nous demandé une pension ou quoique ce soit à ce rnjour et peut
on faire reconnaitre cas d'abandon.
Merci d'avance